



**Monceau Générale
Assurances**

Rapport annuel 2008

Sommaire

Rapport du Directoire.....	p.4
Rapport du Conseil de surveillance	p.8
Rapport du Commissaire aux comptes	p.9
Compte de résultats	p.10
Bilan.....	p.12
Annexe aux comptes 2008.....	p.14
Résolutions	p.37

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président :	Jean-Pierre Thiolat
Vice-Président :	Emmanuel Sales
Secrétaire :	Guy Beaumont
Membres :	Capma & Capmi représentée par Bernard Desrousseaux Mutuelle Centrale de Réassurance représentée par Paul Tassel Monceau Investissements Mobiliers représentée par Alain Gerbaldi Serge Benard (†) Philippe Charté Robert Choplin François Cochet Michel Cornet Bernard Petitpierre Henri Saint-Olive

DIRECTOIRE

Président :	Gilles Dupin
Membres :	Anne-Cécile Martinot Jean-Marc Poisson

Composition du Conseil de Surveillance et du Directoire au jour de l'Assemblée générale.

RAPPORT DU DIRECTOIRE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 JUIN 2009

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale, conformément à la loi et aux statuts de notre société, pour vous rendre compte de l'activité de Monceau Générale Assurances au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et soumettre à votre approbation les comptes, bilan, comptes de résultats et annexes, arrêtés au 31 décembre 2008.

En ouvrant cette assemblée, nous devons évoquer la mémoire du Président Serge Bénard, brutalement décédé dans le courant du mois dernier. Le président Bénard a consacré beaucoup de son temps à la Mutuelle Générale d'Assurances. Il a marqué par les valeurs qu'il défendait, par sa grande rigueur et ses qualités de chef d'entreprise, le conseil d'administration de cette mutuelle, qu'il a présidé jusqu'à ce que la limite d'âge imposée par les statuts lui impose de se retirer. Il a continué à faire bénéficier le conseil de la mutuelle, puis le Conseil de Surveillance de Monceau Générale Assurances qui a repris le portefeuille de la mutuelle, de ses précieux conseils et avis toujours écoutés. Le Conseil de surveillance et le Directoire ont présenté au nom de la société leurs condoléances à madame Bénard, à ses enfants et sa famille.

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code du commerce et compte tenu des informations et modifications reçues en application des articles L.233-7 et L.213-12 dudit code, nous vous rappelons que le capital social de votre société anonyme se compose de 997 375 actions de 15.24 euros chacune détenues par la Mutuelle Centrale de Réassurance à 99,99 %, soit 997 359 actions, les autres actions, au nombre de 16, étant détenues par les administrateurs, pour la plupart dans le cadre de conventions de prêts de titres consenties par la Mutuelle Centrale de Réassurance.

Une dégradation catastrophique de l'environnement économique et financier

L'année 2008 a vu, à partir de l'été, la crise financière, jusque là sous-estimée par la majorité des acteurs et des experts, prendre une dimension considérable et s'étendre, par contagion, à l'économie réelle dans l'ensemble des états. Très rapidement, elle a engendré un ralentissement des économies, la quasi-totalité d'entre elles entrant en récession dès la fin de l'année. Un rapport séparé est consacré à la description de cet environnement économique et financier qui a profondément marqué les conditions d'exercice par l'entreprise de ses métiers.

Au printemps 2009, malgré l'ampleur des plans de redressement de toutes natures mis en place par les instances internationales ou nationales, il est impossible d'émettre des pronostics sur la date ou les conséquences d'un éventuel redressement. Les marchés financiers, qui avaient baissé de plus de 40 % en 2008, de plus de 60 % par rapport à leur niveau de l'été 2007, ont poursuivi leur recul au premier trimestre de 2009. Par ailleurs, il n'est pas certain que l'ensemble des actifs dits «toxiques» aient été identifiés et fait l'objet de provisions pour dépréciation adéquates au

bilan des banques et d'autres acteurs, y compris dans les secteurs de l'assurance et de la réassurance.

L'importance de ces dérèglements financiers et la complexité de leurs conséquences conduisent à présenter, dans un second rapport séparé, les impacts de la crise sur la politique de Monceau Générale Assurances, et plus généralement des adhérents de Monceau Assurances, et les réflexions menées en matière d'évaluation de leurs actifs à l'inventaire 2008.

D'une manière générale, les portefeuilles des mutuelles associées de Monceau Assurances et de leurs filiales étaient en grande partie préparés à cette nouvelle aggravation de la crise financière du fait d'une stratégie d'investissement privilégiant la sécurité et la liquidité des avoirs et d'une exposition aux marchés d'actions et d'obligations convertibles adaptée à l'horizon des engagements. Les différents rapports sur la politique de placements, produits pour répondre aux obligations réglementaires, ont mis en exergue les lignes de force d'une politique d'investissement qui, dès les premiers mois de l'année 2006, malgré le climat de confiance de la plupart des opérateurs de marché qui prévalait alors, s'inquiétait de la faiblesse des primes de risque des obligations privées et la vulnérabilité des fonds alternatifs à un durcissement des conditions de liquidité. Cette préoccupation a conduit à plusieurs décisions, qui avec le recul, prennent toute leur importance :

- solder l'ensemble des positions obligataires ouvertes sur des banques américaines, sur Lehmann Brothers en particulier (février 2006), à un moment où les primes de crédit étaient très faibles ;
- réduire pratiquement à néant les poches de gestion alternative qui ont, dans le passé, représenté une part significative des actifs du groupe (premier semestre 2006) ;
- définir une nouvelle orientation de gestion pour Monceau Trésorerie (2006), avec un rendement recherché proche de l'Eonia, sans se soucier des perspectives, alors présentées comme alléchantes, des fonds «monétaires dynamiques» ;
- mettre à profit les lettres de liquidités pour «sortir» des portefeuilles les produits structurés hybrides qu'ils recelaient (janvier 2007), d'ailleurs en légère plus values à l'époque. Aujourd'hui, les modèles fourniraient de la valeur de ces actifs de tout autres montants ;
- refuser de s'intéresser à un certain nombre de propositions formulées par les banques d'investissement... quitte à passer pour inapte à comprendre la quintessence de ces «innovations» financières.

Dans ces conditions, les portefeuilles d'actifs mobiliers du groupe n'ont pas souffert directement de la dégradation des titres de dette adossés au risque du marché de l'immobilier aux États-Unis, des faillites d'établissements bancaires ou des pratiques frauduleuses d'établissements tels que Mad-off Securities LLC.

Ces portefeuilles se sont néanmoins trouvés affectés par la dégringolade des indices boursiers, dont les comptes de 2008 devaient porter la trace. Le principe retenu pour l'établissement des comptes a consisté, contrairement à l'option prise par la plupart de nos confrères, à enregistrer des provisions comptables explicites pour couvrir les dépréciations subies sans avoir recours aux expédients mis en place par un régulateur complaisant, qui a in extremis modifié fin décembre les règles propres à la constitution de la provision pour risque d'exigibilité.

Cette pratique, qui paraît ressortir d'une saine gestion, conduit à inscrire dans les comptes des provisions pour dépréciation d'actifs totales de 3.972 k€, ramenant les produits financiers à un niveau proche de zéro, et se traduisant par **un résultat déficitaire de 6.661 k€, après que l'entreprise ait contribué aux excellents résultats techniques de son réassureur mutualiste à hauteur de 5.968 k€, signe de la qualité de ses souscriptions.**

Ce choix d'une approche prudente et raisonnée de la valeur des actifs en portefeuille, mettra ainsi la société en position de bénéficiaire pleinement d'une éventuelle remontée des marchés.

Une année d'intense activité

Au plan opérationnel, l'année 2008 a confirmé l'inflexion donnée à la stratégie choisie ces dernières années, qui avait conduit à privilégier des démarches d'alliance pour élargir l'assise opérationnelle de l'activité d'assurance non-vie distribuée par agents généraux, autour d'une direction commune entre Monceau Générale Assurances et une entreprise présentant des caractéristiques semblables. Cette approche a été revue à la lumière des échecs des tentatives menées tant avec la CGA en 1999 qu'avec la Marf entre 2003 et 2006, entreprise à laquelle les adhérents de Monceau Assurances ont consenti un important soutien financier et pour laquelle les principaux collaborateurs de Mga ont dépensé une énergie considérable, d'ailleurs au détriment de leur activité pour Mga, sans en être d'ailleurs même remerciés. Et l'avenir ne saurait être préparé dans la seule perspective de réaliser une autre, improbable, opération similaire.

C'est donc en ne se préoccupant que de son propre développement et de celui de ses agences, en concentrant ses moyens sur ce seul objectif, que Monceau Générale Assurances a poursuivi le travail de modernisation dynamique amorcé depuis 2006. En 2008, trois domaines en particulier ont mobilisé les énergies, et continueront de le faire au cours des prochaines années.

Le **réseau d'agents généraux** de Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Épargne tout d'abord, qui requiert des investissements lourds. L'équipe d'encadrement a été renforcée, ses missions étendues pour intégrer la problématique du contrôle interne, essentiel à une bonne maîtrise des risques. Sur dix huit mois, du fait des départs, à la retraite ou consécutifs à une révocation notamment, il a fallu organiser le recrutement et la formation de 20 % des agents du réseau, avec une recherche de profils d'intermédiaires capables de distribuer aussi bien des produits d'assurance vie et de retraite, que des produits IARD. Et les deux années qui viennent seront également chargées dans ce domaine.

Par ailleurs, mise en sommeil pour laisser la priorité à des opérations d'alliance permettant d'augmenter le nombre d'agences, avec la CGA de Nantes tout d'abord, puis la Marf de Moulins ensuite, opérations qui l'une comme l'autre se sont conclues par des échecs, la politique d'ouverture de points de vente a repris, avec une première réalisation à Vendôme, où le potentiel que représente l'implantation du siège de Monceau Générale Assurances, du Campus Monceau et d'un certain nombre de service communs du groupe est encore mal exploité. D'autres projets sont à l'étude,

s'appuyant sur une politique d'investissements immobiliers avec pour objectif d'acquérir des locaux d'agences, à Angers, Tours...

Des vocations naissent pour le métier d'agent général. Dans la voie tracée par trois collaborateurs de la Mutuelle Générale d'Assurances en 1996, cinq de la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance en 1998, un collaborateur a choisi de devenir agent et s'est installé dans le courant de l'été 2008. Un autre suivra dans le courant de l'été 2009, et d'autres y réfléchissent. Il s'agit là d'un témoignage fort de la fierté des collaborateurs pour le drapeau qu'ils portent, et du potentiel qu'ils perçoivent dans l'exercice du métier d'agent. Il faut s'en réjouir, même si ces départs, dans une organisation vendômoise qui manque toujours de ressources, créent provisoirement une surcharge dans la vie quotidienne de l'entreprise.

Le second dossier important concerne les **aspects techniques**. Dans ce domaine également, des projets lourds ont été menés à leur terme, en 2007 avec le lancement d'une gamme complète de produits multirisques habitation, en 2008 avec une refonte des garanties d'assistance, assurées par Monceau Générale Assurances, agréée pour cette activité, et délivrées au travers de l'ensemble de la gamme de contrats des adhérents de Monceau Assurances et associés de la Mutuelle Centrale de Réassurance. Après mise en concurrence des différents prestataires auxquels il était fait appel, la conclusion de ce projet a permis une simplification et une uniformisation de l'approche. L'admission au Gema des sociétés adhérentes de Monceau Assurances et de leurs filiales, prononcée par l'assemblée générale de ce Groupe réunie le 19 mars, a conduit à privilégier une relation avec Inter Mutuelles Assistance, un des premiers opérateurs du marché qui doit sa création aux grandes mutuelles d'assurance opérant sur les risques de particuliers.

De nombreux autres chantiers doivent être ouverts, allant très au-delà d'une simple révision de la gamme existante, travail au reste mené en concertation avec les agents généraux au sein des commissions spécialisées, avec une priorité pour le délicat problème de la tarification du risque automobile : le tarif construit en 2002, malgré les aménagements qui lui ont été apportés au fil du temps, au reste pas nécessairement cohérents avec la logique qui avait présidé à sa conception, reste un frein à un développement raisonné et maîtrisé des portefeuilles et du parc assuré. Là encore, même si l'implication des collaborateurs mérite d'être soulignée, la rareté des ressources sur le site de Vendôme impose de fixer des priorités dans la conduite de ces projets pour lesquels les idées ne manquent pas.

Le troisième domaine majeur de l'activité en assurance IARD porte sur les **aspects informatiques**, avec un très lourd chantier de refonte des différents applicatifs «métiers non-vie» dans lequel s'impliquent fortement les collaborateurs qui exercent ces métiers. Il s'agit là d'un projet d'importance stratégique pour la pérennité de l'activité IARD, initié voici de nombreuses années sans résultats probants, mais pour lequel en 2008 tous les utilisateurs concernés ont fourni de substantiels efforts. Il en sera de même cette année, et les exercices 2009 et 2010 seront déterminants pour l'avenir du projet, justifiant que les efforts portent par priorité à sa réussite. Des groupes de travail ont été structurés en conséquence.

Le choix raisonné de résultats lourdement déficitaires ne remet pas en cause l'essentiel

Les orientations privilégiées de façon concertée avec l'ensemble des sociétés adhérentes de Monceau Assurances et leurs filiales ont conduit à adopter une ligne de conduite la plus rigoureuse possible pour l'évaluation des actifs à l'inventaire. Évoquée dans la première partie de ce rapport, cette démarche a conduit à :

- évaluer la **provision pour dépréciation à caractère durable**, constituée ligne à ligne, à un **montant prudent de 1.899 k€**. Venant en diminution de la valeur comptable des actifs concernés, la dotation à cette provision est enregistrée en charge financière au compte non technique, ramenant **les produits financiers de l'exercice à un montant proche de zéro, de 41 k€** (cf. ci-dessus) ;
- **constituer, sans en étaler la charge, une provision pour risque d'exigibilité de 2.073 k€**, inscrite en provision technique et pesant à ce titre sur le compte de résultat technique. De ce fait, les actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R 332-20 du Code des assurances ne recelaient **pas de moins-values latentes** au 31 décembre 2008.

Ces deux éléments de charges, dont le total avoisine 4 M€, s'ajoutent à un troisième effet généré par la crise affectant les marchés financiers : l'évolution de ces marchés n'a pas permis d'extérioriser des plus values de réalisation d'actifs, semblables à celles qui, de façon régulière, bénéficiaient aux comptes des exercices précédents. À titre d'exemple, il suffit de rappeler qu'un montant de 2 M€ avait ainsi bonifié l'exercice 2007.

S'agissant des opérations proprement dites, le climat concurrentiel qui sévit depuis plusieurs années a rendu impossible les revalorisations tarifaires que les résultats techniques auraient parfois justifiées. L'embellie ponctuelle des résultats du risque automobile consécutives à la politique de répression des excès de vitesse mise en œuvre par les pouvoirs public -au reste largement absorbée par la dérive du coût de la réparation des sinistres corporels graves- et surtout l'euphorie qui a régné sur les marchés financiers jusqu'au milieu de 2007, ont réduit à néant toute velléité d'ajustements tarifaires. Les cotisations n'ont pour ainsi dire pas connu d'autres évolutions que celle des indices prévus par les contrats, lorsque ces hausses ont pu être appliquées.

Dans ce contexte difficile, **les primes acquises brutes s'inscrivent en retrait de 3,9 %, à 76.591 k€**. Tous les réseaux de distribution qui concourent au chiffre d'affaires de l'entreprise ont connu la même évolution. Pénalisées par l'inertie de quelques-uns, alors que les agents les plus récents font preuve d'un dynamisme qui mérite d'être souligné, les émissions en provenance des agences, qui représentent 70 % du total, ont régressé de 2,6 %. Le chiffre d'affaires en provenance des courtiers bénéficiant d'une délégation de gestion, qui pèse pour 15 % du total, a également régressé, de 2,0 %, principalement en raison de la chute de l'aliment en provenance de Nouvelle Calédonie, et de la stagnation de l'activité en Guyane. Enfin, faute de répondre aux exigences formulées par l'apporteur en matière de commissions, de plus en plus lourdes, le déclin que connaissent depuis plusieurs années les opérations d'assurance santé souscrites pour le compte de Monceau Générale Assurances par l'intermédiaire d'une structure associative spécialisée se poursuit : la collecte a diminué à nouveau de 5,8 % en 2008.

La charge brute de sinistres s'est allégée, tant en volume à 54.949 k€ contre 58.574 k€, qu'en pourcentage des primes. La raison en incombe aux résultats de la liquidation des sinistres corporels graves survenus au cours d'exercices

antérieurs, qui, contrairement aux années précédentes, n'a pas généré de charges supplémentaires. Ceci a permis d'absorber la légère dégradation de la sinistralité courante, marquée par une aggravation des fréquences de sinistres graves (de plus de 150 k€), dans les assurances contre l'incendie en particulier.

Issus essentiellement de la répartition des frais des groupements d'intérêt économique du groupe Monceau Assurances, les frais généraux diminuent en moyenne de 5,8 %, portant les frais d'acquisition à 13.496 milliers d'euros (- 3,8 %), les frais d'administration à 5.051 milliers d'euros (- 10,1 %) et les autres charges techniques à 595 milliers d'euros (- 12,1 %).

Aussi, avant dotation à la provision pour égalisation et constitution de la provision pour risque d'exigibilité, le ratio combiné brut s'affiche à 96,5 %, traduisant la bonne tenue d'ensemble, au plan technique, des portefeuilles souscrits. Ce constat satisfaisant masque des réalités très contrastées, et les portefeuilles souscrits par certains courtiers bénéficiant de larges délégations doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Le plan de réassurance de l'entreprise, placé dans sa quasi-totalité auprès de la Mutuelle Centrale de Réassurance, a été modifié à compter du 1^{er} janvier 2008. L'abaissement de 60 % à 40 % du taux de cession du traité en participation se traduit, malgré l'abaissement de la priorité du traité en excédent de sinistre de 915 k€ à 800 k€ par une augmentation de la rétention de l'entreprise. Les réassureurs participent aux excellents résultats techniques à hauteur de 6.326 k€.

Aussi, le résultat technique net, faiblement amélioré par les produits financiers, accuse un déficit de 5.649 k€.

Les charges exceptionnelles nettes pèsent de façon significative sur les comptes de résultats, à hauteur de 912 k€. Elles comprennent le coût des indemnités versées aux salariés de la société qui avaient décidé de ne pas suivre l'entreprise à l'occasion de son déménagement en 2004 de Blois à Vendôme, et ont contesté devant les tribunaux le motif de leur licenciement...

Alors que le Conseil des prudhommes avait intégralement débouté les demandeurs, les tribunaux d'appel ont très lourdement condamné la société, en allouant aux requérants des indemnités que votre conseil a qualifié de démesurées ; que les juges aient prêté une oreille complaisante à leur demande, malgré les mesures d'accompagnement très avantageuses mises en place pour relier les deux villes distantes de 35 km, en dit long sur les rigidités du marché du travail, qui pénalisent à l'excès dans notre pays les entrepreneurs et les initiatives qu'ils prennent pour y maintenir malgré tout des emplois.

Les comptes de l'exercice se soldent par un déficit de 6.661 k€, que nous vous proposons d'affecter au compte report à nouveau. Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Trouvant pour l'essentiel leur origine dans de moindres produits financiers et la démarche suivie pour évaluer les actifs à l'inventaire 2008, ce déficit ne remet pas en cause l'essentiel.

Sans artifice ni créativité comptables, qui constituent malheureusement le lot commun de nombreux opérateurs, les capitaux propres de la société, si vous acceptez l'affectation du résultat que nous vous proposons, s'élèvent à 13.708 milliers d'euros. Sa marge de solvabilité ainsi constituée excède le minimum réglementaire requis, évalué à 8.423 milliers d'euros. En outre, l'état réglementaire de couverture des engagements privilégiés fait apparaître un excédent de 1.807 milliers d'euros, confirmant la bonne qualité de la structure du bilan de la société.

La gouvernance de l'entreprise

Lors de sa réunion du 30 juin 2008, le Conseil de surveillance a renouvelé le mandat du Président Jean-Pierre Thiolat pour la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance, sous réserve de respecter les limites d'âge prévues par les statuts. Au cours de cette même séance, le Conseil a nommé Monsieur Emmanuel Sales aux fonctions de vice-président ; son mandat prendra également fin avec son mandat d'Administrateur.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance a pris acte de la décision du Conseil d'administration de son actionnaire à 100 %, la Mutuelle Centrale de Réassurance, d'élargir les missions

de son propre comité d'audit aux opérations de sa filiale, Monceau Générale Assurances, dispensant ainsi le conseil de constituer son propre comité d'audit pour satisfaire aux obligations posées par l'ordonnance du 9 janvier 2009, transposant la directive sur le commissariat aux comptes dans le droit français.

Enfin, nous vous informons que les membres du directoire ont perçu pour l'exercice de leur mandat une rémunération brute de 75.000 euros, inchangée par rapport à celle perçue pour 2007. En outre, les membres du Conseil de surveillance ont reçu des jetons de présence à hauteur de 4.725 €, tandis que 3.227 € leur ont été remboursés, sur justificatifs, au titre des frais exposés par eux.

Au terme de ce rapport, nous tenons à exprimer notre gratitude envers nos agents généraux, nos autres apporteurs et leurs clients pour leur fidélité et leur confiance. Nous tenons également à remercier les collaborateurs de Monceau assurances dommages et ceux du Service central des mutuelles pour le travail accompli tout au long de cet exercice au service et dans l'intérêt de notre société.

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 23 JUIN 2009

Messieurs,

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L. 225-68 du Code du commerce, le Conseil de surveillance doit présenter à l'assemblée générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'assemblée.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 font apparaître les principaux postes suivants :

Total du bilan	:	140.663 k€
Chiffre d'affaires	:	75.843 k€
Résultat de l'exercice	:	6.661 k€

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Fait à Vendôme,

Le 23 mai 2009



Le Président du Conseil de surveillance
Jean-Pierre Thiolat

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Monceau Générale Assurances, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur le point exposé de la note 4.2.5 de l'annexe concernant la provision pour risque d'exigibilité.

2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et de la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs, et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques et financières. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Certains postes techniques propres à l'assurance, à l'actif et au passif des comptes sociaux de votre société, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 3.2 de l'annexe.

Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre société ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.

- La provision pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note 3.2 de l'annexe.

Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre société à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaires de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

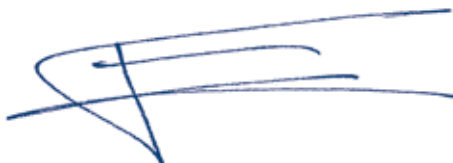
Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 5 juin 2009

Le Commissaire aux comptes

Mazars



Gilles Magnan

Compte de résultat au 31 décembre 2008

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2007
1 Primes	+	76 592	35 554	41 038	28 562
1a Primes	+	75 843	35 554	40 289	26 282
1b Variation de primes non acquises	+/-	749		749	2 280
2 Produits des placements alloués	+	36		36	2 684
3 Autres produits techniques	+	-		-	-
4 Charges des sinistres		54 949	20 911	34 038	22 778
4a Prestations et frais payés	-	51 651	23 896	27 755	24 221
4b Charges des provisions pour sinistres	+/-	3 298	-2 985	6 283	-1 443
5 Charges des autres provisions techniques	+/-	1 834		1 834	916
6 Participation aux résultats	-	-		-	-
7 Frais d'acquisition et d'administration		18 547	8 316	10 231	7 018
7a Frais d'acquisition	-	13 496		13 496	14 028
7b Frais d'administration	-	5 051		5 051	5 617
7c Commissions reçues des réassureurs	+		8 316	-8 316	-12 627
8 Autres charges techniques	-	595		595	677
9 Variation de la provision pour égalisation	+/-	26		26	32
Résultat technique non vie		677	6 327	-5 650	-175

2 COMPTE NON TECHNIQUE

Opérations	Opérations
2008	2007

1 Résultat technique non vie		-5 650	-175
3 Produits des placements		2 351	3 809
3a Revenu des placements	+	1 359	1 282
3b Autres produits des placements	+	-	-
3c Profits provenant de la réalisation des placements	+	992	2 527
4 Produits des placements alloués	+	-	-
5 Charges des placements		2 310	418
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-	106	98
5b Autres charges des placements	-	2 175	304
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	29	16
6 Produits des placements transférés	-	36	2 684
7 Autres produits non techniques	+	2	12
8 Autres charges non techniques	-	-	-
9 Résultat exceptionnel		-943	-32
9a Produits exceptionnels	+	1 529	976
9b Charges exceptionnelles	-	2 472	1 008
10 Participation des salariés	-	76	132
11 Impôt sur les bénéfices	-	-	-
12 Résultat de l'exercice		-6 661	380

Bilan au 31 décembre 2008

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 ACTIF

	31/12/08	31/12/07
1 Compte de liaison avec le siège	-	-
2 Actifs incorporels	-	450
3 Placements	66 001	67 880
3a Terrains et constructions	1 958	1 890
3b Placements dans des entreprises liées	4 465	4 465
3c Autres placements	58 247	60 136
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 331	1 389
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	-	-
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	54 054	57 039
5a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
5b Provisions d'assurance vie	-	-
5c Provisions pour sinistres vie	-	-
5d Provision pour sinistres non vie	54 054	57 039
5e Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes vie	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6 Créances	15 674	17 447
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	12 431	14 863
6aa Primes restant à émettre	2 439	1 866
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	9 992	12 997
6b Créances nées d'opérations de réassurance	1 276	20
6c Autres créances :	1 967	2 564
6ca Personnel	-	4
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	-	-
6cc Débiteurs divers	1 967	2 560
7 Autres actifs	1 746	3 087
7a Actifs corporels d'exploitation	598	690
7b Comptes courants et caisse	1 148	2 397
8 Comptes de régularisation - Actif	3 188	3 222
8a Intérêts et loyers acquis non échus	568	616
8b Frais d'acquisition reportés	2 367	2 353
8c Autres comptes de régularisation	253	253
9 Différence de conversion	-	-
Total de l'actif	140 663	149 125

1 Capitaux propres	13 708	20 369
1a Capital appelé	15 200	15 200
1c Réserves de réévaluation	-	-
1d Autres réserves	4 641	4 641
1e Report à nouveau	528	148
1f Résultat de l'exercice	-6 661	380
2 Passifs subordonnés	-	-
3 Provisions techniques brutes	118 675	114 266
3a Provisions pour primes non acquises non vie	14 510	15 258
3b Provisions d'assurances vie	-	-
3c Provisions pour sinistres vie	-	-
3d Provisions pour sinistres non vie	100 312	97 014
3e Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes vie	-	-
3f Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	541	515
3h Autres provisions techniques vie	-	-
3i Autres provisions techniques non vie	3 312	1 479
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	-	-
5 Provisions pour risques et charges	194	543
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	-	-
7 Autres dettes	7 224	13 361
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 505	4 861
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	98	3 941
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	-	-
7e Autres dettes :	3 621	4 559
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	3	-
7ec Personnel	-	260
7ed État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	1 067	1 109
7ee Créanciers divers	2 551	3 190
8 Comptes de régularisation - Passif	862	586
9 Différence de conversion	-	-
Total du passif	140 663	149 124

Les sommes portées dans la présente annexe sont arrondies au millier d'euros le plus proche et exprimées en milliers d'euros.

1 Faits marquants de l'exercice

Les éléments importants de l'activité de Monceau Générale Assurances sont relatés au rapport de gestion. Revenons ici sur les principaux :

- MGA poursuit la réorganisation et la modernisation de son réseau d'agents généraux, de ses produits, de son image, pendant qu'avec les équipes de Monceau assurances dommages, l'ensemble des méthodes et procédures est repensé et formalisé.
- Le plan de réassurance a été modifié au 1er janvier 2008, la quote-part diminuant de 60% à 40%.
- Face aux effets de la crise financière mondiale, la société a enregistré des provisions sur actifs d'une valeur totale de 3 972 k€, réparties en une provision pour dépréciation durable de 1 899 k€ et une provision pour risque d'exigibilité de 2 073 k€, constatée à l'inventaire, sans, par prudence face aux incertitudes sur les évolutions futures des marchés financiers, étaler la charge correspondante sur plusieurs années.
- L'exercice 2008 fait apparaître une perte de 6 661 k€.
- Le bénéfice de 2007, de 380 k€, a été porté au report à nouveau.
- La société dispose au 31 décembre 2008 d'une marge de solvabilité constituée de 13 708 milliers d'euros pour une marge réglementaire requise de 8 423 milliers d'euros ; parallèlement, les engagements réglementés font apparaître un excédent de couverture de 1 807 k€.

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3 Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles 8 à 16 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables fondamentaux :

- continuité de l'exploitation
- prudence
- non-compensation
- spécialisation des exercices
- permanence des méthodes

Les comptes de l'exercice respectent les dispositions du décret n°94-181 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance et l'arrêté du 19 avril 1995 portant modification des règles de constitution de certaines provisions techniques d'assurance.

Les postes de l'actif du bilan figurent pour le montant net. Le détail des montants bruts et des amortissements ou provisions est indiqué dans la présente annexe. Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation sont présentés distinctement des autres placements.

Les charges à payer et produits à recevoir sont rattachés aux postes principaux du bilan. Le résultat de l'exercice est inscrit au bilan dans le poste des capitaux propres.

3.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre relatives à la couverture du risque dû ou des exercices suivant l'exercice d'arrêté.

Elle est calculée contrat par contrat au prorata entre le nombre de jours résiduels et la date de clôture et le nombre de jours total de la période de garantie couverte par les cotisations émises.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres (incluant les frais de gestion) susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

Conformément aux prescriptions du Code des Assurances, les frais de gestion retenus pour le calcul de la provision pour risque en cours sont les frais de règlement des sinistres, les frais d'acquisition et les frais d'administration. Pour ces derniers, il n'est pas tenu compte des frais immédiatement engagés, c'est-à-dire les frais liés à l'émission et à l'encaissement des cotisations.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à sa charge.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarées ou non encore déclarées), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrages une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'article A 331-21 du Code des Assurances.

Provision pour égalisation

La provision pour égalisation, constituée en franchise d'impôt, est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques responsabilité civile dus à la pollution et les risques spatiaux ; elle est calculée dans les conditions fixées à l'article 39 quinquies G du Code Général des Impôts.

Opérations de réassurance acceptées

Néant

Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. Les comptes gagés par les réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) en garantie de leurs engagements sont inscrits au hors bilan dans le tableau des engagements reçus et donnés.

Évaluation à la clôture de l'exercice des terrains et constructions et parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotés sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient ou pour la valeur fixée, après expertise, par l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM).

Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée à compter de leur date d'acquisition. Les durées de vie estimées sont comprises, selon la nature de l'immeuble et sa location, entre 50 et 100 ans.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert accepté par la Commission de contrôle des assurances.

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- Pour les titres cotés au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché ;
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provision pour dépréciation des valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable, incluant les différences sur les prix de remboursement (surcotes/décotes), et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée en application de l'article R332-19.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque placement, pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenu fixe, une provision est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque pendant 6 mois au moins la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure de plus de 20% de son prix de revient, et se trouve dans cette situation à la date d'inventaire. Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159 (calculé en supposant une durée de détention moyenne de 5 ans et une revalorisation annuelle au taux sans risque de 3%).

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de la différence. Baptisée Provision pour Risque d'Exigibilité, elle est classée parmi les provisions techniques.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (loyers, dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du « premier entré premier sorti » (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des Assurances, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle, au taux actuariel de rendement calculé lors de l'acquisition du titre, fait l'objet d'une dotation par le compte de résultat à la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci.

Les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non technique. Une quote-part des produits financiers nets, calculée au prorata des provisions techniques et de la réserve de capitalisation d'une part, des provisions pour risques et charges des fonds propres hors réserve de capitalisation d'autre part, est transférée au compte de résultat technique non-vie.

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion (et les commissions versées) liés à l'activité d'assurance sont enregistrés selon leur nature. Ils sont ensuite classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la société.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- Frais généraux propres à MGA
- Frais généraux issus de la répartition des frais des Gie auxquels adhère MGA

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- Les frais de règlement des sinistres qui incluent notamment les frais des services règlement (les commissions versées au titre de la gestion des sinistres), les frais de contentieux liés aux sinistres,
- Les frais d'acquisition qui incluent notamment (les commissions d'acquisition), les frais des réseaux commerciaux et des services chargés de l'établissement des contrats, de la publicité, du marketing,
- Les frais d'administration qui incluent notamment (les commissions d'apérition, de gestion et d'encaissement), les frais des services chargés du «terme», de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée et cédée, ainsi que les frais de contentieux liés aux primes,
- Les charges des placements qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements, y compris les honoraires, (commissions) et courtages versés,
- Les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à l'une des autres destinations, notamment les charges de direction générale.

Opérations en devises

Sans objet.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsque pèsent des incertitudes quant à la recouvrabilité d'une créance, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Engagements hors bilan

La relation de réassurance entre Monceau Générale Assurances et la Mutuelle Centrale de Réassurance s'inscrit dans le cadre d'une convention de durée. Cette convention précise qu'en cas de résiliation, MGA désireuse de mettre fin à la convention rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de la dite convention de réassurance de durée. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues par MGA à la MCR en cas de résiliation, puisqu'il est fait application du principe comptable général d'établissement des comptes en supposant la continuité de l'exploitation. Dans l'hypothèse où, à la date d'arrêté du bilan, la société a pris la décision de résilier la convention de réassurance de durée, les dettes éventuelles de la société sont inscrites au passif de bilan. Si une telle résiliation était intervenue à effet du 31/12/2008, MGA aurait dû rembourser 31 mille euros à la MCR.

Impôt

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice en application des règles fiscales en vigueur.

4 Informations sur les postes du bilan

4.1 Actif

4.1.1 Placements immobiliers

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	201	-	201	-
Constructions	2 201	42	-	2 243
Sous-total	2 402	42	201	2 243
Parts de sociétés immobilières non cotées	3	300	-	303
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	3	300	-	303
TOTAL BRUT	2 405	342	201	2 546

Montant des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	513	73	-	586
Sous-total	513	73	-	586
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	513	73	-	586

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	201	-
Constructions	1 686	1 655
Sous-total	1 887	1 655
Parts de sociétés immobilières non cotées	3	303
Versements restant à effectuer	-	-
Sous-total	3	303
TOTAL NET	1 889	1 958

4.1.2

Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	4 464	-		4 464
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL	4 464	-	-	4 464

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	4 464	4 464
Prêts sociétés du groupe	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-
TOTAL DES PROVISIONS	4 464	4 464

4.1.3 Autres placements

Valeurs brutes au 31/12/2008

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	19 936	4 145	4 380	19 701
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	39 536	1 668	1 517	39 687
Prêts et avances sur polices	323	-	111	212
Autres placements	342	204	-	546
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	1 389	-	58	1 331
TOTAL BRUT	61 526	6 017	6 066	61 477

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises	Amortissements	Provisions
Actions et autres titres à revenus variables	-	-	1 899	-	-	1 899
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	-	1 899	-	-	1 899

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	19 936	19 701
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	39 536	39 687
Prêts et avances sur polices	323	212
Autres placements	342	546
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	1 389	1 331
TOTAL NET	61 526	61 477

1) Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2007
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	2 544	1 958	1 795	1 890
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	4 471	4 471	5 751	4 471
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	19 694	17 795	14 533	19 929
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	500	500	538	500
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	37 589	38 328	36 648	38 453
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE	2	2	2	9
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés				
- dans l'OCDE	210	210	210	314
- hors OCDE	-	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE	1 331	1 331	1 331	1 389
- hors OCDE	-	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
- dans l'OCDE	546	546	579	343
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	-	-	-	-
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	-	-	-	-
- Autres OPCVM	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	66 887	65 141	61 387	67 298
dont :				
- placements évalués selon l'article R 332-19	37 589	38 328	36 649	38 453
- placements évalués selon l'article R 332-20	29 299	26 813	24 740	28 844
- placements évalués selon l'article R 332-5	-	-	-	-
dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	66 664	64 917	61 131	67 019
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	-	-	-	-
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	-	-	-	-
- autres affectations ou sans affectation	224	224	257	278

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'état des placements ci-dessus et le montant des placements au bilan.

	2007			2008		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	67 530	67 881	66 608	66 887	66 000	61 387
Amortissement de Surcote	-	3	-	-	3	-
Amortissement de Décote	-	586	-	-	862	-
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	67 530	67 298	66 608	66 887	65 141	61 387

2) Actifs pouvant être affectés à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant

4) Autres informations

a) Montant des comptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste «Terrains et constructions».

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2007
Immeubles d'exploitation	2 544	1 958	1 795	1 890
Droits réels	2 241	1 655	1 464	1 887
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	303	303	331	3
Autres immobilisations				
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Total	2 544	1 958	1 795	1 890

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste «Terrains et constructions».

Néant

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 332-19

	Montant au 31/12/2007	Montant au 31/12/2008
Valeur de remboursement	32 535	32 802
Valeur nette	38 453	38 328
SOLDE NON AMORTI	-5 918	-5 526

4.1.5 Créances au 31 décembre 2008

	Montant au 31/12/2007	Montant au 31/12/2008	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an
Primes à émettre	1 866	2 439	2 439	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	12 997	9 992	9 992	-
Créances nées d'opérations de réassurance	20	1 276	1 276	-
Autres créances	2 564	1 967	1 967	-
Total	17 447	15 674	15 674	-

4.1.6 Comptes de régularisation-actif

Libellé	Montant au 31/12/2007	Montant au 31/12/2008
Intérêts courus non échus	616	569
Intérêts à recevoir	-	-
Différences sur les prix de remboursement	2	3
Autres	2 603	2 617
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION - ACTIF	3 221	3 189

4.1.7 Filiales et participations

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)									
Monceau Agences Immobilier	Société civile Immobilière	99,78%	1	26	16	-7	-	301	-
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)									
Monceau Retraite & Épargne (MR&E) 65, rue de Monceau 75008 Paris Société d'Assurance vie	Société Anonyme	20,64%	4 465	13 915	17 565	-8 460	-	37	-

4.2 Éléments du passif

4.2.1 Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2007	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2008
Capital appelé	15 200	-	-	15 200
Réserves de réévaluation	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-
Réserve de capitalisation	4 641	-	-	4 641
Réserve de solvabilité	-	-	-	-
Sous total	19 841	-	-	19 841
Report à nouveau	148	380		528
Résultat de l'exercice	380		7 041	-6 661
TOTAL	20 369	380	7 041	13 708

4.2.2 Passifs subordonnés

Nature juridique de la dette	Montant	Devise	Taux d'intérêt	Possibilité de remboursement anticipé	Condition de subordination
Néant					

4.2.3 Provisions pour risques en cours

Catégories	Primes émises non acquises à la clôture	Provision pour risques en cours	
		31/12/08	31/12/07
Domages Corporels individuels	141	191	23
Domages Corporels collectifs	133	-	-
R.C Automobile	2 423	345	844
Domages Automobile	3 701	-	-
Domages aux biens des particuliers	4 247	-	-
Domages aux biens des professionnels	1 427	-	-
Domages aux biens agricoles	414	-	-
Catastrophes naturelles	763	-	-
Responsabilité Civile	524	-	-
Pertes pécunières	539	-	-
Assistance		-	-
Divers		-	-
Transport	195	-	-
Domages construction	-	-	-
R.C construction	-	-	-
Acceptations	-	-	-
Total	14 507	536	867

4.2.4

Évolution de la sinistralité (*affaires directes*) au cours des trois derniers exercices

Année d'inventaire	Année de survenance		
	2004	2005	2006
Exercice 2006			
Règlements	52 462	50 001	28 021
Provisions	11 804	12 967	29 711
Total charge de sinistres	64 266	62 968	57 732
Primes Acquisées	81 708	80 354	81 124
Ratio S/P	78,7%	78,4%	71,2%

Année d'inventaire	Année de survenance			
	2004	2005	2006	2007
Exercice 2007				
Règlements	54 039	55 345	44 737	27 479
Provisions	10 252	7 151	19 220	22 669
Total charge de sinistres	64 291	62 496	63 957	50 148
Primes Acquisées	82 032	80 735	80 888	77 049
Ratio S/P	78,4%	77,4%	79,1%	65,1%

Année d'inventaire	Année de survenance				
	2004	2005	2006	2007	2008
Exercice 2008					
Règlements	57 107	56 602	47 380	40 843	27 471
Provisions	6 289	6 197	16 473	9 900	26 163
Total charge de sinistres	63 396	62 799	63 853	50 743	53 634
Primes Acquisées	82 008	80 775	81 054	77 639	74 100
Ratio S/P	77,3%	77,7%	78,8%	65,4%	72,4%

(*) montants bruts de frais de gestion et nets de recours

Libellé	2008			2007
	Montant brut	Montant réassuré	Montant net	Montant net
Provision pour sinistres à payer à l'ouverture (toutes branches)	92 375	57 039	35 336	36 854
Règlements de l'exercice sur antérieurs	22 306	13 323	8 983	10 355
Provision pour sinistres sur antérieurs à la clôture	69 354	43 580	25 774	25 477
Boni (+) / Mali (-) sur antérieur	715	136	579	1 022

(*) montants bruts de frais de gestion et nets de recours

4.2.5 Reprise de PRE

La valeur vénale globale au 31 décembre 2008 des actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R 332-20 du Code des assurances étant inférieure de 2 073 k€ à leur valeur comptable, corrigée des provisions pour dépréciation durable enregistrées dans les comptes, une provision pour risque d'exigibilité de ce montant a été constatée à l'inventaire, sans, par prudence face aux incertitudes sur les évolutions futures des marchés financiers, étaler la charge correspondante sur plusieurs années.

4.2.6 Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2007	Montant au 31/12/2008
Retraite	-	-
Risques et Charges	542	194
TOTAL	542	194

4.2.7 Dettes

	Montant au 31/12/2007	Montant au 31/12/2008	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4 861	3 505	3 505	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	3 941	98	98	-
Dettes envers les établissements de crédits	-	-	-	-
Autres dettes	4 559	3 621	3 621	-
TOTAL	13 361	7 224	7 224	-

4.2.8 Comptes de régularisation-passif

Libellé	Montant au 31/12/2007	Montant au 31/12/2008
Intérêts courus non échus	-	-
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	586	862
Produits constatés d'avance	-	-
Autres	-	-
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	586	862

4.2.9

Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	2007	2008
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer	-	-
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	260	-
Autres charges à payer	-	-
Organismes sociaux		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	197	258
État		
Taxes	590	485
Autres charges à payer	322	327
Autres charges à payer	3 190	2 551
TOTAL	4 559	3 621
Produits à percevoir	2007	2008
Personnel	4	-
Organismes sociaux	-	-
État	-	-
Autres produits à recevoir	2 560	1 967
TOTAL	2 564	1 967

4.3

Hors bilan

Engagements donnés	Montant au 31/12/2007	Montant au 31/12/2008
Engagement envers la Mutuelle Centrale de Réassurance	5 196	3
Estimation des Indemnités conventionnelles de mise à la retraite	253	261
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	5 449	264
Engagements reçus	Montant au 31/12/2007	Montant au 31/12/2008
Comptes gagés par les réassureurs	57 238	58 460
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	57 238	58 460

5

Notes sur les postes du compte de résultats

Voir tableau ci-contre.

Total	(20)	(21)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)	(27)	(28)	(29)	(30)	(31)	(34)	(35)	(36)	Total Directes	Acceptations
	Domages corporels individuels	Domages corporels collectifs	Automobile RC	Automobile dommages	Domages aux biens particuliers	Domages aux biens des professionnels	Domages aux biens agricoles	Catastrophes naturelles	RC générale	protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires	Transport	Construction dommages	Construction RC		
	(20)	(21)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)	(27)	(28)	(29)	(30)	(31)	(34)	(35)	(36)		
Primes acquises	961	12 426	14 328	19 776	13 561	5 586	2 141	2 566	1 876	289	1 356	5	662	-	947	76 480	110
Primes	951	12 421	14 073	19 516	13 426	5 463	2 130	2 509	1 913	325	1 410	3	645	-	947	75 732	108
Variation de primes non acquises	-10	-5	-255	-260	-135	-123	-11	-57	37	36	54	-2	-17	-	-748	-2	-2
Charges de prestations	926	7 303	15 914	12 826	10 730	2 696	1 823	1 627	1 540	71	653	1	251	-133	644	56 872	-62
Prestations et frais payés	464	7 402	13 285	12 359	9 300	3 851	1 178	321	889	83	653	-	237	532	1 061	51 615	37
Variation des provisions pour prestations	462	-99	2 629	467	1 430	-1 155	645	1 306	651	-12	-	1	14	-665	-417	5 257	-99
Soide de souscription	35	5 123	-1 586	6 950	2 831	2 890	318	939	336	218	703	4	411	133	303	19 608	172
Frais d'acquisition	170	2 193	2 528	3 490	2 393	986	378	453	331	51	239	1	117	-	167	13 497	-
Autres charges nettes de gestion	71	917	1 058	1 460	1 001	412	158	189	138	21	100	-	49	-	70	5 644	-
Charges d'acquisition et de gestion nettes	241	3 110	3 586	4 950	3 394	1 398	536	642	469	72	339	1	166	-	237	19 141	-
Produits nets des placements	40	1	22	2	4	1	1	1	2	-	-	-	-	1	4	40	-
Participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Soide financier	40	1	22	2	4	1	1	1	2	-	-	-	-	1	4	40	-
Part des réassureurs dans les primes acquises	429	5 548	6 397	8 840	6 164	2 643	1 012	2 566	853	124	608	-	296	-	73	35 553	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	202	3 434	6 617	5 141	4 371	2 190	618	306	427	35	254	-	107	-5	198	23 895	-
Part des réassureurs dans les charges de provision pour prestations	-421	-707	-394	-408	-185	-1 149	184	1 224	-57	-11	-4	-	-81	-267	-710	-2 986	-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	111	1 306	1 461	1 983	1 349	536	227	924	188	25	138	-	67	-	1	8 316	-
Soide de réassurance	-537	-1 515	1 287	-2 124	-629	-1 066	17	-112	-295	-75	-220	-	-203	-272	-584	-6 328	-
Résultat technique	-742	499	-3 863	-122	-1 188	427	-200	186	-426	71	144	3	42	-138	-514	-5 821	172
Hors compte																	
Provisions pour primes non acquises à la clôture	141	133	2 423	3 701	4 247	1 427	414	763	524	113	425	1	195	-	-	14 507	2
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	151	138	2 678	3 961	4 382	1 550	425	820	487	77	371	3	212	-	-	15 255	4
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	3 791	3 371	51 844	4 567	10 298	2 557	1 674	2 042	5 460	113	9	1	377	2 573	11 271	99 948	363
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	3 564	3 631	49 811	4 194	9 092	3 772	1 062	771	4 936	128	9	-	370	3 312	11 889	96 541	475
Autres provisions techniques à la clôture	257	773	1 438	94	224	60	33	35	503	3	-	-	7	74	201	3 702	152
Autres provisions techniques à l'ouverture	22	612	842	-	-	-	-	-	376	-	-	-	-	-	-	1 852	139

5.1 Règle d'allocation des produits financiers

Un montant de 36 mille euros a été transféré du compte non technique au compte technique.

5.2 Ventilation des produits et charges de placements

Nature des charges	Montant
Intérêts	-
Frais externes de gestion	95
Frais internes	11
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	106
Amortissement des différences de prix de remboursement	276
Amortissement matériel service financier	-
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	1 899
Autres charges des placements	2 175
Moins-values réalisées	29
Dotation à la réserve de capitalisation	-
Pertes provenant de la réalisation des placements	29
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	2 310

Nature des produits	Montant
Placements immobiliers	129
Autres placements - Entreprises liées	-
Autres placements - Autres	1 230
Revenus des placements	1 359
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	-
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	-
Intérêts et produits financiers divers	734
Autres produits de placements	734
Plus-values sur réalisation de placements immobiliers	-
Plus-values sur réalisation de placements	257
Reprise sur la réserve capitalisation	-
Profits provenant de la réalisation de placements	257
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	2 350

NET	40
------------	-----------

5.3 Charges par destination (hors commissions)

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	Autres Charges techniques	TOTAL
Charges externes	566	1 311	443	95	102	2 517
Charges internes	864	2 087	554	11	408	3 924
Dotations aux amortissements et aux provisions	59	129	29		85	302
Autres	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 489	3 527	1 026	106	595	6 743

5.4 Charges de personnel

	2007	2008
Salaires	65	75
Pensions et retraites	-	-
Charges sociales	30	28
Autres	-	-
TOTAL	95	103

5.5 Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2008
Produits exceptionnels	
Indemnités compensatrices	785
Cession d'éléments d'actif	287
Divers	58
Reprise provisions risques & charges	399
Total	1 529
Charges exceptionnels	
Indemnités compensatrices	1 730
Cession d'éléments d'actif	13
Divers	635
Dotation provisions risques & charges	93
Total	2 471
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 942

5.6 Primes brutes émises

	2007	2008
Primes d'assurance directe en France	77 457	75 843
Primes d'assurance directe en UE	-	-
Primes d'assurance directe hors UE	-	-
TOTAL	77 457	75 843

6 Autres informations

6.1 Effectif présent à la clôture de l'exercice

Néant.

6.2 Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Au cours de l'exercice 2008, les honoraires versés au Cabinet Mazars en rémunération de son mandat de commissaire aux comptes se sont élevés à 75.232 € T.T.C.

6.3 Combinaison des comptes

Les comptes sociaux de l'entreprise sont intégrés dans la combinaison des comptes effectuée par Monceau Assurances, société de réassurance mutuelle à laquelle adhère la Mutuelle Centrale de Réassurance, qui détient 99,998% du capital de la société.

6.4 Mandats

Guy Beaumont	<i>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</i> Secrétaire du Conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme) <i>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</i> Néant <i>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</i> Néant
Serge Benard	<i>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</i> Membre du Conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme) <i>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</i> Néant <i>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</i> Néant
Philippe Charté	<i>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</i> Membre du conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme) <i>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</i> Néant <i>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</i> Néant

Robert Choplin	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Membre du Conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)</p>
François Cochet	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Membre du Conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Administrateur de l'Etoile</p>
Michel Cornet	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Membre du Conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant</p>
Bernard Desrousseaux	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Représentant permanent de Capma & Capmi au Conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Vice-président du Conseil de surveillance de la Vermandoise de sucreries (société anonyme) ▪ Administrateur de la Sucrierie de Toury ▪ Administrateur du CILSOM ▪ Représentant permanent du CILSOM au Conseil d'administration des sociétés Immosomme, Sacis, Immobilière de Péronne, Somme Habitat Service <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Membre du Conseil de surveillance de la SCPI Valeur Pierre 6</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président de la Ciam (société d'assurance mutuelle) ▪ Vice-Président du Conseil d'administration de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle) ▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Administrateur et Secrétaire du Conseil d'administration de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle)
Gilles Dupin	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président du Directoire de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Président du Conseil de surveillance de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) ▪ Représentant permanent de Monceau Investissements Mobiliers au Conseil d'administration de Cyberlibris (société anonyme) ▪ Administrateur de la société April Group <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au sein du Conseil d'administration de la SICAV Centrale Court Terme. ▪ Représentant permanent de Capma & Capmi au sein du Conseil d'administration de la SICAV Norden <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président et Directeur général de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle) ▪ Directeur général de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) ▪ Président de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)
Alain Gerbaldi	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Représentant permanent de Monceau Investissements Mobiliers au Conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant</p>

Anne-Cécile Martinot	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vice-présidente du Conseil de surveillance de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) ▪ Membre du Directoire de Monceau Générale Assurances (société anonyme) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)</p>
Bernard Petipierre	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Membre du conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant</p> <p>Autres mandats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de la société immobilière de l'Union nationale de la propriété immobilière ▪ Administrateur de l'Union nationale de la propriété immobilière ▪ Vice-président de la Chambre syndicale des propriétaires de Lyon
Jean-Marc Poisson	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Membre du Directoire de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au sein du Conseil d'administration de la Ciam</p>
Henri Saint Olive	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Membre du conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Président du conseil d'administration de la Banque Saint Olive ▪ Président du conseil de surveillance de Saint Olive et Cie ▪ Président du conseil d'administration de ENYO ▪ Membre du conseil de surveillance de Prodith ▪ Administrateur de Vinci ▪ Membre du conseil de surveillance de EURAZEO <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de la Ciam (société d'assurance mutuelle) ▪ Représentant permanent de la Ciam au sein du Conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) <p>Autres mandats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur du Centre hospitalier Saint Joseph et Saint Luc ▪ Administrateur de l'association de l'hôpital Saint Joseph
Emmanuel Sales	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Vice-président du Conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme)</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur général de la société Financière de la Cité ▪ Directeur général de la société Financière de l'Obélisque <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au Conseil d'administration de Monceau Assurances Représentant permanent de Monceau Générale Assurances au Conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance</p>

Paul Tassel	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au Conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Représentant permanent de Monceau Assurances Mutuelles Associées au Conseil de surveillance de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vice-président de Monceau Assurances Mutuelles Associées (société de réassurance mutuelle) ▪ Président de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurance) ▪ Président et Directeur général de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) ▪ Président de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) ▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Vice Président du groupe Pasteur Mutualité ▪ Administrateur de la Ciam
Jean-Pierre Thiolat	<p>Mandats soumis aux règles du code de commerce : Président du conseil de surveillance de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Président du conseil de surveillance de Thiolat SAS Administrateur de Thiolat Développement SA</p> <p>Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant</p> <p>Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Vice-président de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) Vice-président de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle)</p>

6.5 Actionnariat

Mutuelle Centrale de Réassurance	997.359 actions soit	99,9984 %
Monceau Investissements Immobiliers	2 actions soit	0,0002 %
Capma & Capmi	1 action soit	0,0001 %
Monceau Retraite & Épargne	1 action soit	0,0001 %
Union des Mutuelles d'Assurance Monceau	1 action soit	0,0001 %
Domaine de Molières	1 action soit	0,0001 %
Guy Beaumont	1 action soit	0,0001 %
Serge Benard	1 action soit	0,0001 %
Robert Choplin	1 action soit	0,0001 %
François Cochet	1 action soit	0,0001 %
Michel Cornet	1 action soit	0,0001 %
Philippe Charté	1 action soit	0,0001 %
Bernard Petipierre	1 action soit	0,0001 %
Henri Saint Olive	1 action soit	0,0001 %
Emmanuel Sales	1 action soit	0,0001 %
Jean-Pierre Thiolat	1 action soit	0,0001 %

Nature des Indications	Exercices concernés				
	2004	2005	2006	2007	2008
Capital en fin d'exercice					
Capital social	15 200	15 200	15 200	15 200	15 200
Nombre des actions ordinaires existantes	997 375	997 375	997 375	997 375	997 375
Nombre des actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre d'actions maximal d'actions futures à créer :					
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de droit de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	82 560	83 600	80 810	77 457	75 843
Résultat avant impôts et participation des salariés	130	1 174	-177	511	-6 661
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	-
Participation des salariés au titre de l'exercice	183	389	481	335	-
Résultat après impôts et participation des salariés	-53	786	-658	176	-6 661
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultats par action en euros					
Résultat après impôts et participation des salariés	-0,053	0,788	-0,660	0,176	-6,679
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	58	47	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 171	1 534	-	65	75
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale , œuvres sociales etc.)	823	773	-	30	28

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2009

RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Directoire, le rapport du Conseil de Surveillance et le rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2008 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de surveillance, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 6 661 458,47 euros au compte report à nouveau.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-86 et suivants du Code du commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Philippe Charté.

Son mandat expirera avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Cinquième résolution

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence susceptibles d'être répartis entre les membres du Conseil de surveillance pour l'exercice en cours à 25 000 euros .



mutuelles associées
Monceau
Assurances

1 + 1 + 1 font plus en commun

Monceau Générale Assurances

Société anonyme d'assurance à directoire et conseil de surveillance au capital de 15 200 000 €

Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Blois B 414 086 355

Prestation d'assurance exonérée de T.V.A. (art. 261-C du Code général des impôts)

Numéro de T.V.A. intracommunautaire : FR 59 414 086 355 000 40

Siège social : 1, avenue des Cités Unies d'Europe - B.P. 10217 - 41103 Vendôme cedex

Tél. : 02 54 73 85 00 - Fax : 02 54 73 86 00

www.monceauassurances.com